Suivi questions CA salle 13 octobre 2026 - 18 h (BUDGET)								
#	Heure de fin	Prénom	Nom de famille	Organisme représenté, s'il y a lieu	Sujet de l'intervention	Réponses données lors du conseil	Suivi du CODIR	Direction responsable (si suivi requis)
1	2026-10-13 17:34	Jocelyne	Bernier		Est-ce que le chalet du parc Le Ber sera au PDI ?	VF : mentionne que le projet a été déposé par les citoyens au budget participatif, mais n'a pas été retenu. L'arrondissement n'a pas prévu la construction d'un nouveau pavillon au parc Le Ber à ce stade-ci. Parmi les alternatives, l'utilisation des locaux de l'école sera explorée, notamment ceux utilisés jusqu'ici par l'organisme ACE Football.		
2	2026-10-13 17:37	Simon	Paquette	Action Gardien	Le Chalet au parc Le Ber, les coûts actuels pour les toilettes portatives et les espaces de vestiaires l'hiver	VF : indique que différents moyens seront évalués pour répondre aux besoins.		

Suivi questions CA Internet 13 octobre 2026 - 18 h (BUDGET)									
#	Heure de fin	Prénom	Nom	Organisme représent	Objet de l'intervention	Votre question ou commentaire	Réponses données lors du conseil	Suivi du CODIR	Direction responsable (si suivi requis)
1	2026-10-13 01:08	Sonia	Khazri			Avec les nombreux projets immobiliers prévus à Griffintown, dont celui de Tidan, plusieurs résidents s'inquiètent des conséquences de la densification sur la qualité de vie, la sécurité, la circulation et les services de proximité. Dans le cadre du budget 2027 et du programme décennal d'immobilisations 2027-2036, quels investissements de la Ville sont prévus pour accompagner cette croissance démographique et garantir que les infrastructures et services du quartier suivront le rythme des nouvelles constructions ? En prenant le projet Tidan comme exemple, pourriez-vous préciser le calendrier de présentation et de consultation, ainsi que les aspects sur lesquels les citoyens pourront réellement exercer une influence avant l'approbation finale ? Comment les besoins et préoccupations des résidents sont-ils pris en compte dans la planification et la priorisation de ces investissements ?	VF : souligne que le développement des infrastructures de Griffintown sont pris en charge dans le cadre du PPU Griffintown, donc relève de la ville centre.		
2	2026-10-13 09:33	Louis	Poisson			La construction de la nouvelle biblio de Pointe St-Charles et de gros chantiers sportifs seraient retardés entre autre à cause des Tarifs de M. Trump. C'est la rumeur entendue mais non documentée qui n'est pas commentée dans vos prévisions ce soir. L'émission Enquête de Radio-Canada a diffusé jeudi dernier quelques adresses de luxueux condos de notre arrondissement servant de lieux de prostitution haut de gamme. Du moins selon son reportage encore disponible gratuitement sur Tou.tv. Les recettes prévues en taxes foncières pour 2027 pourraient-elles souffrir si les différents co-proprios de ces tours d'habitation demandent collectivement ou pas une baisse de leurs taxes à cause de la perte de la valeur marchande de leurs immeubles respectifs ? Sans parler de la publicité gratuite pour le Sud-Ouest. Je ne comprends rien dans les chiffres du programme décennal d'immobilisations. Normal nous n'avons pas de véritable planification économique à moyen terme.	VF : précise que le programme de rénovations et d'agrandissement des bibliothèque est un programme qui est financé par les services centraux. Un processus d'appel d'offres est mené par la ville centre. Nous sommes donc en attente de la ville centre pour les prochaine étapes. La valeur du rôle foncier est établie en fonction de différents critères pour une durée de 3 ans. L'ensemble de l'information sur le fonctionnement de l'évalutation foncière est disponible sur montreal.ca.		

Suivi questions CA salle 13 octobre 2026 - 19 h								
#	Heure de fin	Prénom	Nom de famille	Organisme représenté, s'il y a lieu	Sujet de l'intervention	Réponses données lors du conseil	Suivi du CODIR	Direction responsable (si suivi requis)
1	2026-10-13 18:18	Julie	Laurin		Attribution des temps de glace à revoir	VF : mentionne qu'un suivi sera effectué avec les directions concernées et qu'il y aura ensuite un retour aux citoyens.		
2	2026-10-13 18:20	Alain	Goffi		Nuisance sonore de l'usine Ardent Mills	VF : souligne que l'arrondissement est en contact avec l'entreprise. L'ensemble des acteurs sur le territoire doivent se conformer à la réglementation. DAUP : mentionne que l'arrondissement est en contact avec Ardent Mills. Ils sont intéressés à rencontrer les citoyens afin d'améliorer leurs opérations. Une rencontre sera organisée. Les citoyens qui se sont présentés au conseil et qui ont déposé une requête au 311 dans les 2 dernières années seront invités à cette rencontre. Il confirme que des avis d'infraction ont été émis.		
3	2026-10-13 18:26	Alexandre	Ainmelk Tremblay		Aimerait prendre contact avec la personne responsable du skatepark du centre Gadbois	VF : confirme que le citoyen sera mis en lien avec la personne responsable.		
4	2026-10-13 18:30	Martin	Hamel	L'association pour la mobilité active du Sud-Ouest	Allez-vous mettre en place le point 1.2.4 du plan de déplacement du Sud-OUest (les zones zéro transit)	VF : répond que différentes mesures et interventions sont en cours d'évaluation.		
5	2026-10-13 18:36	Jean-Philippe	Theriault	POPIR	Les hébergements touristiques	VF : indique que des vérifications seront effectuées avec la DAUP. DAUP : rappelle de signaler les situations au 311 et affirme qu'un suivi sera effectué.		
6	2026-10-13 18:40	Martin	Dion		L'avenir de la tranformation usine Canada Malting	VF : précise que les informations ayant circulé dans l'espace public concernant le projet reflètent la vision du promoteur. Elle rappelle que l'arrondissement a toujours établi des principes clairs pour le redéveloppement de ce site, notamment la réalisation d'une forte proportion de logements hors marché et la prise en compte des besoins de la collectivité. Elle ajoute que le véhicule réglementaire qui sera retenu permettra à l'arrondissement et à la Ville de Montréal d'assujettir le projet à certaines conditions. Une partie du bâtiment située du côté de la rue Saint-Ambroise présente actuellement des enjeux de sécurité qui ont fait l'objet de vérifications. Elle souligne également que la question de la sécurité du bâtiment est distincte de celle du redéveloppement du site. Enfin, elle mentionne que la concordance de la réglementation d'urbanisme, notamment par le recours aux outils de zonage applicables, pourra permettre d'obtenir différents gains pour la communauté dans le cadre du redéveloppement du site.		
7	2026-10-13 18:47	Sophie	Pascal		Par rapport au rapport d'ingénieur usine la Malting ont aimerait savoir si la demolition de l'édifice est limitée aux impératifs de la sécurité publique	VF : indique que la démolition vise uniquement la déconstruction du mur en brique donnant sur la rue Saint-Ambroise. DAUP : ajoute qu'il s'agit d'une partie bien définie du bâtiment qui est visée par la démolition. C'est une mesure d'exception visant uniquement la sécurité des citoyens.		

Suivi questions CA Internet 13 octobre 2026 - 19 h									
#	Heure de fin	Prénom	Nom	Organisme représenté, s'il y a lieu	Objet de l'intervention	Votre question ou commentaire	Réponses données lors du conseil	Suivi du CODIR	Direction responsable (si suivi requis)
1	2026-10-09 13:24	Pierre	Marcoux		Ouverture du pavillon d'accueil transitoire cet hiver et propositions d'amélioration du ski de fond au parc Angrignon	Bonjour Mme Fournier Suite à une demande lors du conseil d'arrondissement du mois de février, j'ai déposé à M. Dionne et M. Poulain le 11 février 2026 diverses propositions pour améliorer le ski de fond au parc Angrignon. Le 3 octobre, j'ai relancé par courriel cette demande à M. Antoine Poulain et Albert Bourassa. Question no 1: Est-ce que l'arrondissement a octroyé un contrat avec un organisme pour animer le Pavillon d'accueil transitoire et offrir un service de prêts d'équipement de plein air ainsi qu'offrir un programme d'initiation scolaire au ski de fond ? Sous question : si le délai pour l'octroi à un organisme est trop long, pour accélérer le processus d'octroi, pourriez-vous lancer un projet pilote? Autre point ---------- Question no 2 : Est-ce que l'arrondissement prévoit mettre en place mes propositions d'améliorations qui sont de la responsabilité de l'arrondissement (par ex. la signalisation des pistes) avant la mi-décembre ? Cordialement Pierre Marcoux Citoyen	VF : mentionne que l'arrondissement a entrepris des démarches auprès d'un partenaire de la Ville qui offre de telles activités d'initiation de ski de fond et qui est déjà financé par la Ville. Une rencontre préliminaire a été tenue au printemps dernier confirmant l'intérêt du partenaire. Un suivi sera effectué. Cette avenue offre le potentiel à l'arrondissement d'accueillir certaines activités à coûts nuls, approche intéressante puisque l'arrondissement ne reçoit pas de dotation pour une offre de services, mais bien pour l'entretien délégué du parc. Concernant les propositions d'améliorations, elles ont été reçues et transmises au Service des grands parcs pour fins d'analyse. Pour la saison à venir, aucun changement n'est anticipé, mais des améliorations sont envisagées pour la saison subséquente.		
2	2026-10-11 09:49	Mark	Auger		Dossier 1268449001	Le conseil adopte-t-il ce soir un projet de résolution ou une résolution finale? Sous-question : Quand les annexes A et B seront-elles rendues publiques?	VF : indique qu'il s'agit de la première lecture ce soir. Le proccessus de consultation publique sera ensuite déclenché pour la suite. L'ensemble de la documentation sera disponible à partir du 16 octobre en ligne sur montreal.ca et le site Internet de l'OCPM.		
3	2026-10-11 09:53	Patricia	Wood		Séance du conseil d'arrondissement du 13 octobre 2026 (dossier 1268449001)	Des simulations visuelles depuis la rue des Bassins, le parc du Bassin-à-Gravier et le canal de Lachine seront-elles publiées avant la consultation? Sous-question : « L'engagement pris par la Ville en mai 2024 de confirmer les hauteurs maximales du PPU de 2013 tient-il toujours?	VF : confirme que l'ensemble de la documentation sera disponible à partir du 16 octobre en ligne sur montreal.ca et le site Internet de l'OCPM. Elle ajoute que suivant les recommandations de l'OCPM, l'approche de la Ville est de conserver les paramètres de densité actuels tout en modulant les hauteurs pour dégager plus d'espaces au sol.		
4	2026-10-11 14:22	Myriam	Joannette		Parc des Eaux-Cachées et projet Tidan	Bonjour, J'habite à côté du futur parc des Eaux-Cachées depuis 2018 et j'ai siégé au CCU du Sud-Ouest quelques années. En 2020, la Ville affirmait que le stationnement aménagé sur son terrain était temporaire et que les travaux du parc commenceraient au printemps 2021. Six ans plus tard, le site sert toujours de stationnement et d'entreposage pour les chantiers. La phase 1 du projet du 1457, rue Ottawa (Tidan), en première lecture ce soir, est directement adjacente au parc. L'arrondissement s'engage-t-il à interdire toute utilisation du site du parc par ce chantier et à en faire une condition explicite de l'autorisation du projet ? Par ailleurs, le début des travaux du parc en 2027 est-il un engagement ferme, indépendant du calendrier de ce projet ?	VF : mentionne que la ville centre avait communiqué que 2027 était l'horizon pour l'appel d'offres, l'octroi de contrat et l'amorce des travaux. Étant donné que le projet relève de la ville centre, il ne nous est pas possible de nous positionner sur le calendrier de réalisation de ce parc. Elle confirme qu'en aucun cas il n'est question de retarder la réalisation de ce parc pour des besoins opérationnels autres.		

ue	2026-10-13 09:56	Louis	Poisson		MBL	Merci au commandant du PDQ-15 pour sa réponse écrite qui précise clairement l'origine bureaucratique de la présence du Service de consommation supervisée de la Maison Benoit-Labre dans son emplacement actuel. J'espère que les conseillers en prendront connaissance. Un premier affrontement direct a été évité de justesse entre le citoyens et les les partisans de la MBL. Selon un rapport d'arpenteur payé (mais non rendu public) par la Maison Benoit-Labre il y aurait 143 mètres entre la MBL et l'école primaire Victor-Rouusselot. Notre mairesse a-t-elle pris connaissance de ce rapport de professionnel et l'appuie-t-elle ? Sinon, est-elle prête à défrayer le coût d'un arpenteur-géomètre établissant cette distance conformément à la Loi 103 ? La cohabitation recherchée est impossible quand on ne reconnaît pas les données de base	VF : mentionne que la Loi 103 prévoit qu'un centre de consommation supervisée dans une distance de moins de 150 mètre d'une école est amené à relocaliser. La situation s'applique dans le cas de la Maison Benoît-Labre. L'organisme poursuit ses démarches auprès des instances concernées. L'arrondissement ainsi que la Ville de Montréal continuent également les démarches auprès du gouvernement du Québec.		